L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Douze piastres par an, pour la ville, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit expiré.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents [illegible] pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans [illegible] annonce originale sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, 30 $; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, Compagnies de bateaux à vapeur et bateaux à vapeur, $30; les encanteurs, les marchands et autres faisant la commission, $60. Ces abonnements doivent être payés d'avance.

Le privilège des souscriptions aux avis est limité à un cas [illegible].

LES ANNONCES de [illegible] des ventes d'immeubles, [illegible] les articles signés par des passagers, les avis de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne devront paraître que [illegible] paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'un [illegible] prix des annonces ordinaires et [illegible].

LES ANNONCES [illegible] ligne ou linaire de [illegible] vendre à l'encan [illegible] de plantations et habitations [illegible] esclaves [illegible].

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à [illegible] et devront être payées.

AUCUNE ANNONCE ne [illegible] sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il [illegible].

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

PACKET DU DIMANCHE.—POUR VICKSBOURG et tous les ports intermédiaires.—Le steamer SULTANA, capt. A. W. Tufts, a commencé ses voyages réguliers entre Vicksburg et la Nlle-Orléans, il partira de ce port tous les dimanches matin à 10 heures, et Vicksburg, en retournant, tous les mercredi à 10 heures A. M. Le Sultana étant le premier bateau qui ait jamais fait hebdomadairement les voyages réguliers de Vicksburg, ayant été construit d'une manière permanente à ces traversées, et étant donné pour le plus confortable et l'agrément de ses commodations, ses propriétaires sollicitent le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HYDE & CLARKE, 32, rue Poydras.

N. B.—Le Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi matin à 10 heures. 9 dec

PAQUEBOT RÉGULIER POUR BATON-ROUGE, Port Hudson et tous les ports intermédiaires.—Le steamer TECHE, capitaine Thomasson, fera [illegible] voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus. Partant d'ici tous les mercredis à 10 heures du matin, et du Port Hudson tous les samedis après l'arrivée des chars. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 13, Conti. 6 déc

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundi et mercredi, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 5 dec

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE et les Ports intermédiaires.—Le steamer un marchand GEN. W. H. HARRISON, capitaine Batchelder, fera pendant toute la saison les voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Lafourche, partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M. et de Donaldsonville le vendredi, à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE, 12, rue Conti. 13 nov

POUR LE PORT HUDSON ET BAYOU SARAH.—Le steamer packet régulier NEW-ORLEANS, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Mercredis à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les Samedis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine Hart, à bord du Bayou Sarah, en déchargement. 20 oct

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Et pendant les basses eaux il fera les voyages réguliers entre la Nlle-Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. H. VERRET, 4, Nlle Levée. 14 nov

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE.

Les navires suivants composent cette ligne:
Navire Tippecanoe, capitaine Adams Gray.
Do Seaman, do. Victor.
Barque Solomon Saltus, do. Gray.
Do. Mary do. Myrick.
Do. Irad Ferry, do. Stevens.
Do. Architect, do. Gray jr.

Les bâtiments ci-dessus sont de 1ère classe, sont construits tout avantageusement pour les passagers, et sont commandés par des hommes capables. Prix du passage, $60. On fait toujours usage de la vapeur pour remonter et descendre le Mississippi. Le fret doit être payé à présentation. Pour fret et passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 21 sep

CABOTAGE.

POUR LA MOBILE.—La goélette RIVAL, capt. Hogden, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 4 jan

POUR BALTIMORE.—Le 10 courant—La barque TENNESSEE, capitaine Schofield, partira comme ci-dessus. Pour fret de 50 boucauts ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 5 janv

POUR APALACHICOLA.—La goélette J. M. SMITH, capitaine Smith, partira sous peu. S'adresser à bord, aux magasins du triangle, ou à WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 6 jan

POUR PORTSMOUTH (N. H.)—La barque LIGONIA, Blanchard, peut prendre 250 bls de fret, pour le fret ou pour passage, s'adresser à bord, en face de la Levée ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 5 janv

POUR PHILADELPHIE.—Le brick CORINTHIAN, partira pour ce port. Pour fret de 20 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, au-dessus des batisses du triangle ou à J. H. ASHBRIDGE & Co, 97, rue du Camp. 4 dec

POUR BALTIMORE.—La barque ROSALBA partira sous peu de jours. Pour fret de 300 barils ou passage s'adresser à bord, en face des batisses du triangle, ou à J. H. ASHBRIDGE & co. 97, Camp. 4 janv

POUR BALTIMORE.—Ligne de paquebots de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans—La barque SOLOMON SALTUS, ayant des retours, partira immédiatement. Quelques passagers peuvent être pris à la chambre. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 5 jan

POUR BALTIMORE.—Ligne de la Nouvelle-Orléans et de Baltimore.—Le paquebot TIPPECANOE, capitaine Adams Gray, partira le 20 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 4 jan

POUR NEW-YORK.—Le brick ZEALAND, devant partir ce soir, peut prendre encore 25 à 30 boucauts de fret. Pour ce fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 4 jan

POUR PHILADELPHIE.—Le brick GANNICLIFFT, partira positivement le 10 courant. Pour fret de 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Orange, ou à J. H. ASHBRIDGE & Co, 97, Camp. 4 jan

POUR SAVANNAH.—La goélette THOMAS EWING, peut prendre 160 barils et quelques passagers. S'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE & Co 97, Camp. 4 jan

POUR BOSTON.—Le trois mâts HERCULEAN, capitaine Cook, partira pour ce port. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de l'hôtel des Monnaies, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 1 jan

POUR NEW-YORK.—Ligne de la Louisiane et de New-York.—Le packet LOUISVILLE, capt. M. Hunt, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 52, rue du Camp. 31 dec

POUR BALTIMORE.—La goélette fine voilière DANUBE, cap. Land, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 29 dec

POUR BALTIMORE.—La barque paquebot IRAD FERRY, capt. J. J. Stewar, succédera au Saltus Pour fret et passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 29 dec

POUR NEW YORK.—Ligne d'Orléans—Le packet OCMULGEE, capitaine T. J. Leavitt, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du poteau 32, 1ère municipalité ou à STETSON & AVERY, 43, Gravier. 31 d

POUR CHARLESTON.—Passage seulement.—Le beau brick CATHERINE, capitaine Bonney, partira dans quelques jours. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. ZACHARIE & Co. 29 d

POUR LA MOBILE par le bassin.—La goélette ELISABETH, capt. Newton est en chargement et partira sous peu. J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 24 dec

POUR SAVANNAH.—La goélette THOMAS EWING, capitaine McFarland, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 25 dec

POUR BALTIMORE.—Le beau brick PERUVIAN, capitaine Watson, ayant son chargement arrêté sera incessamment expédié. Pour le fret sur le pont, s'adresser à ALEXANDER & DOUGLAS, 12, rue Poydras. 24 dec

POUR BOSTON.—Le brick fin voilier LYCOMING, capitaine Jenkins, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à STETSON & AVERY, 46 rue Gravier. 17 dec

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier ALCENUS, peut prendre 100 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 17 d

POUR NEW YORK.—Le brick ZEALAND, capitaine Combs, partira pour ce port. Il peut prendre 50 tonneaux sur le pont jusqu'à 10 milles en remontant le fleuve. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 11 dec

POUR NASSAU (Nouvelle-Providence).—Le brick JAMES, capt Hudson, peut prendre 300 balles à fret et recevoir convenablement quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. ZACHARIE & co. 65, rue de la Douane. 9 dec

A VENDRE OU A FRETER.

A FRETER.—La goélette SULTAN, capt. Kelly, du port de 800 barils. S'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, & co, 97 Camp.

A VENDRE.

Le brick WM. JONES, chevillé en cuivre, construit à Holloweil (Maine) en 1832, jaugeant 164 tonneaux, réparé et doublé en 1840 à New-York, pourvu d'un gréement en parfait état. Ce navire sera vendu à des conditions avantageuses. S'adresser au capitaine Newcomb, à bord, vis à vis le triangle rouge ou à STETSON & AVERY, 46, rue Gravier. 30 dec

A FRETER.—Le beau brick paquebot HUNTRESS, cap. Davison, du port de 185 tonneaux double et chevillé en cuivre, et en très bon état de prendre la mer. S'adresser au capitaine Davison à bord, vis-à-vis la Halle à la viande ou à JAMES & DENEGRE, [illegible] rue Douane.

A VENDRE OU A FRETER.—Le brick ALBERT, A 1, doublé et chevillé en cuivre, du port d'environ 1000 barils de farine. S'adresser à G. BEDFORD & BECK. 23 dec

A FRETER.

[illegible] brick de première classe du port de [illegible] barils [illegible]. 24 dec J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

A [illegible].—La [illegible] MARIA FRANCISCA, [illegible] capt. [illegible] à bord, ou à [illegible] & Co. 85, rue Bienville. 16 dec

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL.—Le trois-mâts WELLINGTON, capitaine [illegible] à bord, ou [illegible] CUCULLU, [illegible] & Co. [illegible] rue Bienville. 17 dec

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier ANNE LOUISE, capitaine Lemaître, [illegible] de 130 à 200 balles de coton, pour compléter son chargement s'adresser au capitaine à bord ou à [illegible] ROUMAGE. 11 dec

POUR BORDEAUX.—[illegible] ALMA, capt Cazel, ayant une forte partie de son chargement arrêtée, partira pour Bordeaux dans le courant du ce mois. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord en face de la rue Hospital ou à A. LEFEBVRE & co, 13, rue Toulouse. 11 dec

POUR LE HAVRE.—Le beau paquebot français ANDELLE, capitaine Gamain, partira incessamment dudit port. Pour fret ou passage, ayant des commodités [illegible] s'adresser à BLANCHARD, KIMER & Co. 26, Bienville. 11 dec

POUR CADIX, touchant à la Havane—La barque ELMIRA, capitaine Mateu, partira sous peu. Pour passage pour les ports ci-dessus, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co.

A FRETER.—Le beau trois-mâts MASSACHUSETTS, du port de 1700 balles de coton. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 14 dec

A FRETER.—Le joli brick CREOLE, du port de 350 boucauts. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 14 dec

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR LA HAVANE.—Le brick AJAX, capt. Bowers, a besoin de 300 barils pour compléter sa cargaison et peut prendre 10 à 15 passagers. S'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE & co. 97, rue du Camp. 4 janv

POUR LA HAVANE.—Le brick CUBA, partira positivement ce soir, à 5 heures. Les passagers sont priés d'être à bord. R. GRONING & Co. 4 jan

POUR LA HAVANE.—La goélette OCTAVIA, capitaine Wm. H. Worden, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du Picayune Tier, ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 12, rue Poydras. 1 janv

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier APALACHICOLA, capitaine Thompson est maintenant prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus ainsi que des passagers. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co, 46 V. Levée. 29 d

BATISSE A LOUER.

Cette belle batisse située rue du Canal No. 126, (Allée de Hagan) à louer. Cette maison vient de subir des réparations complètes, on pourra entrer en possession immédiatement. F. DE LIZARDI & co. 19 dec

MAGASIN A LOUER.

UN magasin très vaste rue de la Victoire près du fleuve, et du rail road et bien disposé pour recevoir une grande quantité d'articles d'encombrement, à louer à prix modéré. F. DE LIZARDI & co. 19 dec

A LOUER.—Le plus beau logement de la ville, convenable pour une grande famille, ou pour une exposition, ou pension bourgeoise, ou un cercle [illegible]. Douane No. 33. 9 dec

A LOUER, deux beaux magasins à étages, situés rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Saint-Louis. Pour les conditions, s'adresser au Caissier de la Banque des Améliorations. 2 déc—1 m

MAISONS A LOUER.—Plus eurs maisons en briques situées, rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine.

Une à étages située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, vis à vis de la salle Washington, et propre à tenir une buvette, restaurat, ou tout autre établissement de ce genre.

Une à étages et en briques, située rue St. Ferdinand entre du Port et Moreau, block des Architectes. Pour les conditions, qui seront très avantageuses, s'adresser au no. 123, rue de Chartres. 18 d

FRUITS frais, venus directement de Malaga,
300 caisses raisins,
300 1/2 do raisins,
100 caisses prunes,
200 tambours figues,
2/0 jarres raisins,
240 caisses citrons,
En magasin et à vendre par DEBLANC & EASTLAND, 42 et 43 Nlle-Levée. 7 dec

FER—En débarquement du navire Museu, de Liverpool, 1000 barres fer plat de 1 à 6 pouces, 1000 do fer rond de 5/8 à 1 1/2 pouces, 1[illegible] paquets de fer à grillages de galerie, 200 plaques fer de charrue, à vendre par PRIESTLY & BEIN, 19, Nouvelle Levée. 4 dec

VOITURES.—H. BEACH & co. offrent à vendre à leur magasin, rue Royale 46 et 48 un bel assortiment de voitures, barouches, cabriolets à quatre roues, phaetons, tilburys &c. &c. 20 oct

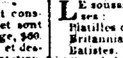

VOITURES—H. Beach et Co., rue Royale no. 46 et 48, offrent à vendre leur assortiment considérable de voitures, barrouches, calèches, tilburys, cabriolets, wagons, etc. 8 dec

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux,
20 barriques vin de Montferrand,
21 barriques de vinaigre blanc.
12 dec Ch. DUFOUR.

AUX NEGOCIANS MEXICAINS.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses:
Platilles communes et extra fines,
Britannias do do
Batistes do do
Coutils bruns et blanchis &c. &c.
WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane. 12 dec

ESPRIT DE THEREBENTHINE—10 barils de Wilmington. Car. du Nord, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 dec

GOUDRON—200 barils goudron de Wilmington, en grands barils, chargement de la goélette Octavia, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 dec

RESINE—200 barils résine en débarquement de la goélette Octavia, de Wilmington, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 dec

BRAI—20 barils en débarquement de la goélette Octavia, de Wilmington, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 dec

RIZ—18 tierçons et 20 demi dito, partie du chargement de la goélette Octavia, à vendre par T. SAVAGE WINSLOW, chez B. Douglass, 13, rue Poydras. 23 dec

CIGARES—10,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick Apalachicola, à vendre par J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée. 29 dec

BLANC de Baleine—100 caisses marque Bedford, 6 et 8, débarquement du navire Flavius de New York, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle Levée.

HARICOTS—100 barils haricots blancs, 200 do de rouges, à vendre par J. VAIRIN & Co. 17, rue du Commerce. 24 dec

DRAPS et wagons—6 drays des manufactures de Philadelphie, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, rue Douane. 24 dec

ROUES de charrettes à bœufs et à chevaux, de toutes grandeurs, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 24 dec

CHARRETTES légères et lourdes, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 24 dec

LAINE A BRODER.—Le soussigné a maintenant un assortiment complet de laine de toutes les couleurs ainsi que de canevas qu'il vend en détail. J. E. LOBRE. 21 dec

MOUCHOIRS DE BATISTE.—Un grand assortiment de mouchoirs de batiste à ourlet et à rayures blanches depuis $8, jusqu'à $20, reçu par les derniers arrivages et à vendre par J. E. LOBRE, encoig. Chartres & Conti. 21 dec

EN débarquement du navire Créole et à vendre par les soussignés:
20 demi pipes eau de vie, Cognac, Castillon, 4me. preuve
4 quarts pipes eau de vie, vieux cognac, Castillon (fine Champagne 1821) 1re. preuve.
25 caisses de 12 bouteilles, vieux Château Lafitte,
25 do de 24 demi bouteilles do.
25 do de 24 boites sardines à l'huile (192 boites),
LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 14 dec

EN débarquement du navire la Ville de Bordeaux:
45 caisses de 12 bouteilles fraises conservées au jus,
2 do de 20 1-2 do do do.
3 do de 20 1-4 do do do.
A vendre à prix très modérés, par LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 14 dec

REÇU par le navire le Lubec, venant de Bordeaux:
2 barriques vin rouge, Montferrand et St. Julien,
16 1-2 do do St. Julien 1834,
26 1-2 do vin blanc sec de Barsac,
futailles, 20 meules fromage de Gruyère, à vendre par LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 14 dec

553 SURONS de Tabac de Cuba majeure partie capé, 294 sacs café de St. Yago,
22 boucauts do do do
3 tierçons do do do en débarquement de la goélette Bella del Mar, en vente par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28, Vieille-Levée. 25 nov

SANGSUES.

REÇU aujourd'hui un lot de sangsues, à vendre à un picaillon, un escalin et vingt cinq cents la pièce, à l'entrepot général, rue du Quartier No. 26, entre les rues Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITBIEN.

N. B. Les malheureux les recevront gratis, avec l'ordonnance des docteurs connus de l'établissement. 16 nov

Rue Royale, No. 162, encoignure St. Pierre, & rue St. Charles, No. 46, en face l'Hôtel Exchange.

MOREAU a l'honneur d'informer les dames que, pendant son séjour dans la capitale du goût et des modes, il a cultivé les relations des meilleurs coiffeurs pour s'initier aux nouvelles coiffures de tout ce qui fait aujourd'hui la vogue.

Ayant visité les meilleures maisons de fleurs pour coiffures, ainsi que tout ornement doré et en perles, les personnes qui voudront l'honorer de visiter ses magasins, trouveront un grand assortiment de marchandises nouvelles;

Parfumerie Monpelas, Bernier et autres bons parfumeurs de Paris; Gants, Brosserie en tous genres, Bourses, Sacs nouveaux en soie, Eventails, Paniers d'osier fantaisie, Chapeaux d'enfants et Casquettes; Portefeuilles, Souvenirs, Masques, Coutellerie fine, Nécessaires d'hommes et de femmes, et autres; Peignes en tout genre, et beaucoup d'autres articles de nouveautés.

Dépot d'Huile Exprèse, infaillible pour faire pousser les cheveux, du docteur Humbert; Eau et Poudre à teindre les cheveux.

Articles d'hommes.

Chapeaux, Souliers, Chemises, Cols, Cannes, Gants, Cuirs à rasoirs, Parapluies, etc.

Jouets d'enfants et Cartonnages pour étrennes; Tabletterie, Boîtes à musique, Tabatières, Miroirs, Ustensiles de bureaux.

Dépot d'Odontine de Pelletier.

Assortiment de Perruques, Frisettes et autres postiches; Fournitures de coiffeurs.

Tous ces articles à vendre en gros et en détail.

Donne des leçons de coiffure d'après les dernières modes de Paris. 16 nov.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINÉE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné sculpteur travaille le marbre et le granit dans le genre le plus nouveau et les plus finis, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées, les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour les travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public. G. L. SEIXAS. 17 dec

A LOUER.—Une belle maison à étage, située rue Toulouse, près la banque des Citoyens, cette maison offre d'excellentes accommodations et convient pour une grande famille. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à FORSTALL, ROMAN & Co, 3 Front Levée. 17 d

A LOUER.—Un superbe MAGASIN à quatre étages, situé rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville. S'adresser à Mrs. LIVAUDAIS, CHARBONNET & Co. 17 dec

TRAITES sur Boston et New York, à vendre par G. H. MIESEGAES, 34, Vieille Levée. 29 dec

[illegible] DAVIS & HOBART, 30, rue Bienville. 30 dec

CAFÉ—400 sacs Café vert de la Havane en déchargement et en magasin, à vendre par JOSE FRATS, 27 Toulouse. 21 dec

MOUSSELINE pour robes—Dessinées et brodées au tambour en blanc et en couleur, à vendre par SOUBRY D'IVERNOIS, 30 Chartres, 30 d.

QUARTIERS GENERAUX,
PREMIERE DIVISION DES MILICES DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, le 31 décembre 1840.

Ordre—No. 1.

1°. Les Corps habillés de la 1ère Division, savoir: La Légion de la Louisiane, les Bataillons de Washington et le Native American Battalion se réuniront, dans la rue du Canal le 8 Janvier 1841 à 10 heures A. M. pour célébrer cet anniversaire.

2°. L'aile droite de la Légion stationnera dans la rue de Chartres et la division se déploira vers la rue des Remparts.

3°. Un officier de l'état major de la division sera sur les lieux pour recevoir les corps à mesure de leur arrivée et leur assignera la position qu'ils devront occuper sur la ligne; les officiers commandant les corps respectifs s'en rapporteront à lui à cet égard.

4°. Le brigadier général commandant la légion et les majors commandant les bataillons Washington et Native American sont respectivement chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Major Général,
WM. DEBUYS,
Commandant la 1ère division des milices de la Louisiane.
MANDEVILLE MARIGNY,
Aide de Camp.
1er janv

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 28 décembre 1840.
Ordre No. 1.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes le vendredi 8 janvier prochain, en grande tenue d'hiver, et se réunira sur la Place d'Armes, à 9 heures précises du matin, pour célébrer la mémorable journée du 8 janvier 1815.

La compagnie des Bienville Rangers se rendra sur la Place une heure avant la revue, pour en fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps de toutes armes s'assureront par une rigoureuse inspection, de l'état de l'armement et de l'équipement de leurs corps respectifs.

Le commandant du Bataillon d'Artillerie est requis de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le service effectif de l'arme confiée à ses soins.

Les officiers supérieurs de la Légion sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général S. S. Reif, commandant la Légion de la Louisiane.

L'adjt. Major de la Légion, CH. MASSIEU, faisant les fonctions d'aide de Camp. 29 dec

CHASSEURS LOUISIANAIS A CHEVAL!

Vous monterez à cheval Vendredi prochain huit courant, à huit heures et demie précises. Rendez-vous à l'ordinaire.

Par ordre du Capitaine,
ED. PLANCHARD,
Maréchal des logis chef.
4 jan

CHASSEURS ST. BERNARD.

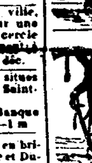

La compagnie montera à cheval Vendredi 8 du courant, et se réunira sur la place Washington à 9 heures précises du matin, pour célébrer le glorieux anniversaire de la mémorable journée du 8 janvier 1815. Tous les bons patriotes seront ponctuels au rendez-vous.

Par ordre du capitaine comdt.
THO. LACROIX,
Maréchal des logis chef.
1 janv.—2

DRAGONS D'ORLEANS.

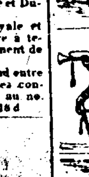

Attention!!

La Compagnie montera à cheval Vendredi prochain, 8 Janvier, à 8 heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire de la mémorable journée du 8 Janvier 1815. Equipement complet, tenue d'hiver. Rendez-vous chez le lieutenant P. Cailloux, encoignure Commune et Franklin.

Par ordre du Capitaine H. Audry.
F. LAMBERT,
Maréchal des Logis.
4 janv

ORDRES GENERAUX.
LANCIERS D'ORLEANS.

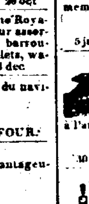

La compagnie montera à cheval vendredi, 8 du courant, à 8 heures et demie du matin, en grande tenue d'hiver, équipement et armement complet, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, pour célébrer l'anniversaire du 8 janvier 1815.

N. B. Les membres de la Compagnie sont prévenus que le comité se réunira au lieu ordinaire de ses séances jeudi prochain, 7 du courant, à 6 heures du soir. Le dit comité étant convoqué pour traiter sur des affaires très importantes au bien être de la compagnie. Le commandant de la compagnie engage fortement tous les membres d'être ponctuels.

Par ordre du 1er. Lieut. Commandant.
X. LECOUR,
maréchal-des-logis chef.
5 jan

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes, vendredi 8 janvier 1841, à 8 heures précises du matin, pour célébrer ce glorieux anniversaire. Equipement complet, tenue d'hiver; rendez-vous à l'arsenal, rue d'Orléans.

Par ordre du capitaine,
GASTON BRUSLE, commandant le bataillon
AD. SCHREIBER, Adjt. major
30 d

GARDES D'ORLEANS—Attention.

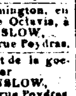

Vous êtes commandés de prendre les armes, vendredi prochain, 8 janvier 1841, pour la célébration de la mémorable journée du 8 janvier 1815. Equipement complet, tenue d'hiver—Rendez-vous ordinaire de la compagnie.

Les membres sont requis d'être au rendez-vous à 7 heures très précises.

Par ordre du capitaine Justin Durel.
ANT. DUBUC, sergt. maj.
31 dec

CAZADORES DE ORLEANS. ATENCION!

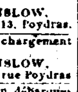

La Compañia se reunira el Viernes, 8 del corriente á las 9 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para celebrar el aniversario del 8 de Enero de 1815. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad. La reunion en el parage acostumbrado.

Nueva Orleans, 3 de Enero de 1841.
De orden del Capitan.
F. A. GARCIA, Sargento.
4 janv

JAEGER ACHTUNG!!!

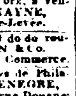

DIE Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich Freitag den 8 January morgens 8 Uhr precise, in voller Uniform mit Tornister auf dem Exercierplatz einzufinden, um zur Feyer des 8 January beyzuwohnen.

N. B. Am Donnerstag den 7 January Abends, 7 Uhr, soll ein Ueberlick ein jedes Mitglied ohne ausnahme auf dem Exercierplatz einzufinden.

Auf Befehl des Capitains.
W. FURST.
J. C. WAGNER, Oberjaeger.
4 jan

LES soussignés s'empressent d'annoncer à leurs pratiques et au public qu'ils viennent de recevoir une grande quantité de marchandises telles que:

Habits,
Redingotes,
Paletots, } confectionnés dans le goût le plus nouveau
Surtouts,
Pantalons,
Draps de toutes espèces,
Gilets des plus à la mode,
Cravates longues et courtes du meilleur goût,
Gants blancs et de couleurs, confection Jouvin,
Satins et casimirs très nouveaux,
Robes de chambre,
Caleçons de toile et de coton &c. &c.

Qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, Chartres 123.
CORDEVIOLLE & LACROIX. 26 nov

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné des prix avantageux:
200 châles kabyles brochés, tout laine,
150 do do broché chenille do,
100 do do divers, fantaisie,
50 do Angora,
50 do Mérinos noir uni,
1 caisse broderies montées,
1 caisse parapluies et ombrelles,
4 caisses fleurs et guirlandes pour bal,
25 douzaines éventails variés,
3 balles couvertures de coton, assortis,
500 douzaines chemises de couleurs et blanches,
4 caisses indiennes fond couvert et noir fond,
6 caisses jaconnat et mousseline imprimée,
2 caisses imitation madras,
1 caisse crêpe assorti de couleurs,
1 balle toile de Flandres pour drap de lit,
600 caisses vin de Médoc, divers crus,
1 caisse satin noir uni,
30 barriques do do
400 paniers anisette superfine, Champion,
50 caisses absynthe suisse supérieure,
100 paniers anisette,
20 demi barriques vin blanc 1er grave,
3 caisses cèpes.
FREDERIC BONIS,
rue Royale entre Toulouse et St. Pierre. 21 dec

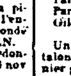

M. Ver. DECAUX, rue de Chartres, No. 96, encoignure Conti, prévient ses connaissances qu'il fera l'ouverture de son magasin samedi prochain. Il offrira en vente les marchandises ci-dessous désignées, dont il a fait lui-même le choix pendant son séjour en France.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps divers en nuances,
Casimirs et nouveautés pour pantalon,
Serges, velours, satin pour gilets, et autres étoffes,
Boutons, ganses, cordonnet, soie à coudre, et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

HABILLEMENTS POUR HOMMES.

Redingottes et habits,
Paltos en drap pilote, matelassé, et castorine,
Pantalons en drap de nouveauté,
Gilets en soie, cachemir satin et drap.

HABILLEMENTS D'ENFANS.

Un joli choix de petites redingottes, paltos, gilets, pantalons et divers articles pour enfants, le tout dans le dernier goût.

ARTICLES POUR VENDRE EN GROS.

Chapeaux en soie pour hommes et pour enfants,
Parfumerie de Montpelas et de Piver, 1re. qualité,
Gants chevreau, agneau, castor et soie,
Chemises de couleurs et en coton blanc,
Chemises en toile, qualité supérieure,
Bretelles en soie, diverses qualités,
Fleurs et autres articles pour les modistes,
Cols de dames, schals et autres articles de lingerie,
Un très joli assortiment de cravattes en soie, en mérinos et en satin broché.
Manteaux pour dames en satin, laine et en drap,
Robes de chambre en cachemir, soie et tartan,
Bottes et souliers de bal. Plus, un bel assortiment de mercerie.

De plus, parapluies et drap de billards.

Le public est prévenu qu'il trouvera également l'assortiment des marchandises ci-dessus désignées dans mon ancien magasin, rue Royale No 75; les prix seront cotés au plus bas pour du comptant. VOR. DECAUX,
Rue de Chartres, No. 96, encoignure Conti, et rue Royale, No. 75, entre Bienville et Conti. 4 déc.

HABILLEMENTS.

J. P. FREEMAN & Co. à l'encoignure des rues de Magasins et du Canal, reçoivent constamment des envois de l'habillement d'automne et d'hiver. Ils ont aujourd'hui, en mains, un assortiment considérable de marchandises communes convenables pour le commerce de la campagne et les habitations; ainsi que de marchandises fines, de parapluies en soie fine et en coton, de cols, de cravattes, de bretelles, &c. qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à des conditions avantageuses. 11 dec

MARCHANDISES SECHES—En débarquement du navire Pontiac, du Havre, un bel assortiment de mousselines suisses unies, brodées, mille fleurs et à plumetis; velours noir tout soie pour robes, fleurs artificielles, soieries nouveau genre, et cols brodés. Aussi en magasin, arrivé dernièrement par le navire Rubicon: un assortiment de toutes qualités, en satin brodé, drap et satin de laine, ombrelles satin et gros de Naples brodées et en unis, &c. à vendre à bas prix pour du comptant. LORNE & FROIS, 21, Chartres. 30 dec

HABILLEMENTS A LA MODE.
No. 20 Vieille-Levée, entre Conti et Bienville.
DD. ISRANG & Co.

ONT en mains un joli assortiment d'habits de drap fin et de surtouts à la mode, qu'ils offrent à vendre pour du comptant à VINGT PIASTRES. 25 nov

FAUTEUIL PATENTE.

IL a été reconnu par tous ceux qui ont fait usage du lit ou fauteuil patenté de Hays qui vient d'être nouvellement perfectionné, que le meuble surpasse tout ce qui a été fait en ce genre, en confortable et en élégance.

Outre la bergère commune dont ce meuble est en partie composé, on a ajouté, un berceau et des roulettes pour pouvoir être transporté plus facilement d'un appartement à un autre; il est également de lit ou de berceau; on peut le fixer de manière à faciliter la position qui peut être la plus agréable à celui qui l'emploie, ce qui rend ce meuble de l'usage le plus commode pour les personnes impotentes ou malades.

Pour plus d'informations, s'adresser rue Royale No. 46, où le dit fauteuil est à vendre à prix modéré. H. BEACH & Co. 14 d

BOTTES, [illegible], Brodequins etc.—[illegible] en débarquement du Medford, à vendre par FROST & CO. [illegible] Douane. 21 dec

LIQUEURS DU [illegible]—[illegible] barils eau-de-vie [illegible] Bienville.

ENTREPOTS DE CHARBONS.

CHARBON de Cannel et d'Orrell, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 21 déc

CHARBON—Constamment en mains un approvisionnement du meilleur charbon de Cannel, de Pittsburg et d'Angleterre, à vendre en lots au gré des acheteurs, sans frais de transport, à l'entrepot de Charbon, rue du Canal, No. 183, entre les rues Carondelet et Baronne. 26 oct

CHARBON de Pierres, de Liverpool, à vendre à $1 50 le baril livré, ou au lot de charbon de canal de choix au prix [illegible], à vendre par W. E. & R. MURPHY.

CHARBON—[illegible] barriques charbon de Peach Mountain [illegible] Philadelphie, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

A CENDRE ROUGE—[illegible] [illegible] à bord [illegible] Philadelphie, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

AIMS & BOUSSIGNY [illegible] coin de la rue [illegible] et Nelle Levée, ont constamment en mains un approvisionnement de Charbon de Cannel et de Pittsburg. Les ordres peuvent être laissés à l'entrepot, ou chez [illegible] Boussigny et [illegible], rue de la Vieille Levée No [illegible] Duvivier, Woodlief & Co., rue de la Levée No. 40; chez [illegible] Morel, rue Royale no. 30, ou chez Benjamin Levy, rue de Chartres.

Les ordres qui seront laissés aux adresses ci-dessus seront promptement exécutés. 8 oct

AVIS—Le public est respectueusement prévenu que A. Gow, a un très grand dépôt de charbon de terre, situé rue Dauphine entre les rues Canal et de la Douane, [illegible] de charbon de Cannel et d'Ecosse à aussi bon marché qu'aucune des maisons de cette ville. M. A. Gow compte sur le patronage de ceux qui voudront bien lui donner des ordres qu'il s'empressera de remplir promptement. On trouvera à son dépôt quelques petits barils de charbon de terre de Canel qui ont été confectionnés exprès pour l'usage des familles.

Bureau 30, rue Bienville, ou au dépôt de charbon de terre. 19 d

CHARBON de Cannel et de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin et 137, rue des Remparts. 27 nov

AUX Personnes qui tiennent hôtel et pension.—Les soussignés feront une très jolie réduction à ceux qui contracteront avec eux pour le bois et le charbon. W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin et 137, rue des Remparts. 27 nov

CHARBON de Cannel en masse et en boucaute, de de Orrel, en masse, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 91, Commune. 14 dec

CHAUX, briques, sable, goudron, charbon de bois, merrains, bois de chauffage, constamment en vente par les soussignés au Bassin Carondelet entre St. Claude et Tremé. CHAUCHON & LEROY. [25 nov]

CHAUX, Briques, Sable, Bois de Chauffage, &c.—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CH. GUESNARD. 27 oct.

ASSURANCES SUR LA VIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

L'E manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies étrangères à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des primes qui permettront à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adaptée par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la compagnie, no. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction.
CH. BRIGGS, secrétaire.
23 d

LE soussigné est prêt à fournir, à des prix réduits, un nombre limité de machines à vapeur et de moulins à sucre, d'une qualité supérieure. On pourra voir sur les habitations des personnes qui suivent des machines construites par lui.

Messieurs.
Samuel Packwood, L. C. Fusilier,
Jas James H. Shepherd, E. Marmillion,
jug. Mathews, Col. Augustus Pugh,
gen. Hampton, Do. Solange Sorrell,
col. J. B. Humphreys, Do. Jesse Beaty,
Mad. Boudousque, Esqeen, Thomas Bibb,
" Watkins, Col. Sparks,
" Webbre, Juge L. Barras,
D Bringier, Wm. W. Pugh,
L. Colomb, Thos R. Sheldon,
Henry McCall, Fr. P. Rantrapp,
Trasimon Landry, John Smith,
Laroque Turgeau, Gen. Farney,
C. B. Deleau, G. et D. Kenner,
Feu le Dr. Connand, Antonio Vela,
Col. A. Robinson, Auguste Tete,
Nicholas P. Nain, G. A. Vidré,
Melicole Bienvenu, Stephen Wikoff,
Mad. Thibodeaux, Thos. Pugh,
" Pedesclaux, Andrew Collins,
D. Walter Brashear. C. F. & F. W. C. Bienvenu.

Les personnes dont les noms précèdent forment à peu près la moitié de celles qui ont acheté des machines pour les moulins à sucre, dans ces dix dernières années. Je demeure au City Hôtel ou je resterai jusqu'en janvier.
WILLIAM TIFT. 14 dec—16

V. & O. VIGNAUD—Rue de Chartres No. 49.

ONT fait l'ouverture d'un joli assortiment d'articles de fantaisie et jouets pour étrennes, savoir:

ECAILLE ET PALISSANDRE.

Nécessaires, tables à ouvrage, boîtes à ouvrage, à bijoux, à odeurs, à jeux, à gants, à mouchoirs, écritoires, à toilettes; corbeilles en palissandre et écaille, de pièces pour le feuille, étuis à cartes de visite &c. &c. en ébène, en écaille et palissandre.

PORCELAINE ET CRISTAUX.

Verre d'eau, tête-à-tête, veilleuses, coupes, corbeilles, flacons, porte-liqueurs, vases, Paris, pendules, jardinières, &c. &c. en porcelaine, de couleurs et blanc, et cristal blanc et de couleur.

JOUETS D'ENFANS.

Ameublements complets pour enfans, lits français, instruits à la Voltaire, chaises, sofas, armoires, glaces, secrétaires, commodes, tables à ouvrage, tables à toilette, toilettes, lavabos &c. ménages et services en porcelaine fayence et plaques. Jeux divers en boites, trains, pistolets, billards, poupons, poupées, jouets, mécaniques &c. &c. Auquel joint voitures, chevaux à ressorts &c. &c. Aussi un très joli billard. 30 d

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN DENTISTE.

ETANT de retour du Nord, est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia, où il sera le mieux de donner aux personnes qui le réclameront des soins de son art. *Références à la Nouvelle-Orléans.*

Jacob Wilcox, Dr Barton,
Cuthbert Bullitt, Dr. E. J. Coxe,
T. Allen Clark & Co, Henry L. Bonnell,
Henry Lockett, E. Hyde,
Dr. Luzenberg, Coxe & Macpherson,
Dr. Duncan, John F. Nadas.
14 dec

TOILE à draps de Russie—15 balles à vendre par J. AUGUSTE BRIDGE & Co. 121, Magasins. 30 dec

MELASSE en barils de cyprès en magasin à vendre par CONVERSE & Co. N. Levée. 30 d

NO rum, anisette, eau de vie et genièvre à vendre par CONVERSE & Co, Nlle-Levée. 30 d

MAQUEREAUX en 1-8, 1-4 et 1-2 barils, à vendre par CONVERSE & Co. Nlle Levée. 30 d

HUILE douce—Plusieurs paniers à vendre par CONVERSE & Co. N. Levée. 30 d

FARINE—100 barils en magasin à vendre par CONVERSE & Co. N. Levée. 30 d

WHISKEY de Monongahela—10 barils à vendre par CONVERSE & Co. N. Levée. 30 d

EAU DE VIE—15 barils à vendre par CONVERSE & Co. N. Levée. 30 d

TOILE d'emballage—50 pièces de toile à vendre par WM. H. FULLER, 42, Poydras. 30 dec

PORC, bœuf, jambons, lard de Cincinnati, à vendre par MAHARD & BRO. 38 N. Levée. 30 d

FROMAGE—30 caisses conserves de l'Ouest à vendre par MAHARD & BRO. 38 N. Levée. 30 d

CHAMPAGNE—60 paniers 1re qualité, à vendre par BENJ. DOUGLAS, 12 Poydras. 26 dec

BEURRE—100 barillets Goshen, à vendre par BENJ. DOUGLAS, 12 Poydras. 26 dec

TRAITES sur New-York à 60 jours de vue, à vendre par R. GRONING & Co. 28 d

TRAITES sur la Havane à toute vue, à vendre par R. GRONING & Co. 28 d

A VENDRE—1000 piastres Mexicaines, J. T. LAGUERENNE & Co. Natchez. 29 dec

A VENDRE—236 cuirs du Mexique, J. T. LAGUERENNE & Co. Natchez. 29 dec

FROMAGE—Un lot de Goshen frais, à vendre par CANTIN DARAN & Co. 11 St. Louis. 28 dec

INDIGO—2 caisses indigo de Manille à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 24 dec

WHISKEY Irlandais—30 ponchons à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 24 dec

CHANDELLES—50 boîtes chandelles de suif, à vendre par J. VAIRIN & Co 17, Commerce. 24 dec

PLATS-COTES et Epaules, à vendre par STETSON & AVERY. 24 dec

RIZ—50 tierçons riz nouvelle récolte, à vendre par STETSON & AVERY. 24 dec

CAFÉ de la Havane—120 sacs à vendre par STETSON & AVERY. 24 dec

CORDE du Nord, à vendre par STETSON & AVERY. 24 dec

JAMBONS enveloppés, à vendre par STETSON & AVERY. 24 dec

TOILE d'Emballage du Kentucky et d'Ecosse, à vendre par STETSON & AVERY. 24 dec

TRAITES sur New-York, à vendre par BLANCHARD, KIMER & Co. 26, rue Bienville. 24 dec

BILLETS de la Trésorerie des Etats Unis, à vendre par BLANCHARD, KIMER & Co. 26, rue Bienville. 21 dec

CIDRE—35 barils cidre de Champagne qualité supérieure, à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 52, rue du Camp. 24 dec

ETOUPE—40 balles étoupe de Russie, en débarquement et à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 52, rue du Camp. 24 dec

CLOUX—102 barillets dimensions assortis, en débarquement du brick Huntress, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 24 dec

CHARRUES—500 charrues de Mayesville de grandeurs assorties, à vendre à bas prix, par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 24 dec

CAFÉ DE LA HAVANE—150 sacs de 1ère qualité, à vendre par ABR. TRIER, 34, rue Gravier. 24 dec

CIGARRES DE LA HAVANE—300 milliers à vendre par ABR. TRIER, 34, rue Gravier. 21 dec

EAU DE COLOGNE—300 douz. pure, à vendre par ABR. TRIER, 34, rue Gravier. 24 dec

SUCRE—10 caisses sucre blanc de la Havane 1re qualité, à vendre par F. ALVARES SIMIDEL, 35 Gravier. 24 d

RIZ—35 tierçons riz de Charleston maintenant en débarquement à vendre par JAMES DENEGRE, 16, rue de la Douane. 28 dec

TRAITES SUR PHILADELPHIE à vendre par JAMES DENEGRE, 16, rue de la Douane. 23 dec

TOILE à Drap de Russie—25 balles de très belle qualité, en débarquement du brick Huntress et à vendre par J. ALBERT, 26 St. Louis. 24 dec

ARDOISES DE WELSH—Reçu par le navire Normandie, 22,000 excellentes ardoises de Bangor, 16 sur 10, à vendre à des termes raisonnables. LYALL & DAVIDSON, 150 Remparts. 28 d

SARDINES A L'HUILE ET PETITS-POIS en boîtes et demi boîtes, en débarquement du navire Marengo, venant du Havre, et à vendre par ANG. MOLIER, Rue St.-Louis, No. 85. 28 dec

PORTE CRAYONS EN OR—Un grand assortiment de nouveau modèle pour dames et pour hommes de manufacture d'Angleterre à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 24 dec

BEAUX FUSILS DOUBLES—Les soussignés viennent de recevoir un bel assortiment de fusils supérieurs de différentes qualités et calibres. Ces armes sont des meilleurs manufacturiers et ont subi toutes les améliorations, à vendre à des prix modérés et garanties aux acquéreurs. HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 24 dec

ASPHALTE.

B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes.

Aussi [illegible] [illegible] et qu'il est encore le prix actuel de ses ferres. [illegible] converts en asphalte à 25 la verge, [illegible] pour un [illegible] cents la verge. [illegible] Passage de la Bourse. 15 dec

VENTES A L'ENCAN.

PAR L. A. GARIDEL.

SAMEDI, 16 Janvier 1841, et jours suivants, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 décembre 1840, et à la requête et sous la direction de Mr. John A. Merle, syndic des créanciers de John A. Merle, F. Pourlier, Diedrich Miesegaes et de John A. Merle & Co. les propriétés immobilières, esclaves, actions de Banques &c. abandonnées par eux à leurs créanciers.

PROPRIÉTÉS.

1° Un lot de terre situé au faubourg Delord, formant l'encoignure des rues Julia et Philippa, désigné par le No. 63, suivant un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de cette ville le 5 septembre 1835, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire. Le dit lot de terre mesurant 99 pieds 8 pouces de face à la rue Julie, 120 pieds de profondeur et face à la rue Philippa; 120 pieds de profondeur du côté de la rue Baronne, et 29 pieds 8 pouces dans le fond face à un passage à l'usage commun; ensemble toutes les améliorations et dépendances du dit lot de terre.

2° Trois Lots de Terre situés au faubourg Delord, au-dessus de cette ville, désignés sur un plan dressé par Richard Delafield, capitaine d'ingénieurs, daté en mars 1832, et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire, par les numéros 98, 99, et 100. Les dits lots contigus et mesurant chacun, mesure [illegible] pieds de face au débarcadère de Ma[illegible] (Mo[illegible]ng,) sur 109 pieds 3 pouces de profondeur.

3° Trente-quatre Lots de Terre, numérotés 1 à 34, formant l'îlet No. 114, sur un plan dressé par John Schreiber, ingénieur civil, daté le 28 mars 1836, et qui sera exhibé à la vente. Le dit îlet est situé entre les rues Nayades, Apollon, Sixième et Washington, au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson.

4°. La moitié indivise d'un îlet de terre, situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désigné comme l'îlet No. 104, mesurant, mesure anglaise, 126 pieds de face à la rue Quatrième, 425 pieds de face à la rue Washington, 25 pieds à la rue Prytanée, et 250 pieds à la rue Nayades; le tout suivant un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, daté 5 mars 1832, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public.

5° Trois Lots de Terre situés derrière cette ville, faisant partie de l'îlet renfermé par les rues St. Louis, Robertson, Conti et Villeré, désignés par les Nos. 5, 6, et 10, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 7 janvier 1833, et déposé en l'étude de L. T. Caire, not. public, mesurant, mesure américaine, savoir: les Nos. 5 et 6, chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis, et 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés d'un côté par le No. 4, de l'autre par le lot No. 7, et dans la profondeur par les lots Nos. 20 et 22.

Le No. 10, mesurant 30 pieds 1 pouce face à la rue Robertson, 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur et 30 pieds 8 pouces 3 lignes dans le fond.

[illegible] le numéro 11, sur un plan dressé par Benj. Buisson, arpenteur, le 6 mai 1839, et déposé comme plan No. 63, dans le livre des plans de Félix Grima, notaire. Le dit lot est situé dans la section No. 20 et mesure 19 21/100 acres.

7° Un Lot de Terre situé rue Condé, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, désigné comme No. 15, sur un plan dressé par feu Jacques Tanesse, ingénieur, en date du 19 mars 1822, et en possession des Dames Religieuses du couvent des Ursulines, suivant lequel le dit lot mesure 50 pieds face à la rue Condé, et 150 pieds de profondeur, mesure française, borné du côté de la rue de l'Hopital, par la propriété appartenant ci-devant à Mr. Alonzo Morphy, et maintenant, aux héritiers de Lemonier, et du côté de la rue des Ursulines, par la propriété de John A. Merle; ensemble les édifices qui sont sur le dit lot de terre, leurs circonstances et dépendances, consistant en une maison en briques, cuisine et chambres à domestiques.

8o. Vingt-quatre lots de terre, ensemble les améliorations qui sont dessus, droits, actions, et privilèges, sans aucune exception, ni réserve, situés dans la ville de Carrolton, paroisse Jefferson, en cet Etat, et désignés par les nos. 1 à 24 inclusivement, dans l'îlet B sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 10 novembre 1835 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire, mesurant comme suit:

Le lot No. 1, 30 pieds de face sur la rue Première et 105 pieds de profondeur et face à la rue Burdet.

Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, chacun 30 pieds de face à la rue Première et 105 pieds de profondeur.

Le lot No. 10, 30 pieds de face à la rue Première et 105 pieds de profondeur et face à la rue Washington.

Les lots Nos. 11, 12, 13 chacun 30 pieds de face à la rue Washington et 150 pieds de profondeur.

Le lot No. 14, 30 pieds face à la rue Perle et 105 pieds de profondeur et face à la rue Washington.

Les lots Nos. 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22, chacun 30 pieds de face à la rue Perle et 105 pieds de profondeur.

Le lot No. 23, 30 pieds face à la rue Perle, et 105 pieds de profondeur et face à la rue Burdet.

Le lot No. 24, 30 pieds face à la rue Burdet et 150 pieds de profondeur.

Le tout entre lignes parallèles et mesure Américaine.

9o. Trois lots de terre situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, en cet Etat, désignés comme Nos. 17, 18 et 19, mesurant chacun 30 pieds face à la rue Laurier, entre les rues Joséphine et St. André, et 120 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

10o. Quatre lots de terre, ensemble les édifices qui sont sur les dits lots et consistant en quatre maisons bâties en briques, cuisines, &c, situées encoignure des rues Moreau et Espagne, au faubourg Marigny, suivant un plan dressé par R. Volquin, architecte, le 7 Mar. 1838 qui sera exhibé le jour de la vente.

La maison no. 1 formant l'encoignure, mesure 19 pieds 2 pouces de face à la rue d'Espagne et 63 pieds 11 pouces de face et profondeur à la rue Moreau.

La maison no. 2 mesure 23 pieds 3 pouces de face à la rue d'Espagne et 63 pieds 11 pouces de profondeur.

La maison no. 3 mesure 23 pieds 3 pouces de face à la rue d'Espagne et 63 pieds 11 pouces de profondeur.

La maison no. 4, mesure 23 pieds 3 pouces de face à la rue d'Espagne, et 63 pieds 11 pouces de profondeur.

11o. Un morceau de terre situé sur la rivière Tangipaho, paroisse St. Tammany, en cet Etat, contenant 1,280 acres, plus ou moins, de superficie et composé de 2 sections.

La 1ère de 640 acres, plus ou moins, est bornée au Sud par les terres appartenant aux héritiers de Geo. Richardson, à l'Ouest par la rivière Tangipaho et au Nord et à l'Est par des terres vacantes.

La 2de de 640 acres, plus ou moins, est bornée d'un côté par les terres de Madame Lavigne, de l'autre par celles appartenant ci-devant à Thomas Robinson et en face par la rivière Tangipaho. Ensemble un moulin à scie à vapeur, 2 châssis à une scie et 2 châssis à plusieurs scies, machine de la force de 25 chevaux, un hangar, boutique de charpentier, une forge et des outils, deux maisons, cinq cabanes pour les nègres, magasin, cuisine, hôpital, écurie; environ 25 bestiaux, 2 chevaux, 1 mulet et 6 charrettes.

Un mois sera alloué pour enlever, les bois qui se trouvent sur les lieux.

12o. Trois lots de terre, ensemble les améliorations qui sont dessus, droits, actions et privilèges, sans aucune exception ni réserve, situés dans la ville de Carrolton, paroisse Jefferson, en cet Etat, désignés comme nos. 7, 8 et 9 de l'îlet no. 114, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le [illegible] 1835 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire, le 5 mars 1836.

Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Levée et Marie, et mesure 56 pieds, 4 pouces et 4 lignes face à la rue Levée, et 112 pieds 7 pouces et 4 lignes face à la rue Marie, 150 pieds 3 pouces du côté qui touche au lot No 6 et 42 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond.

Les lots Nos. 8 et 9 mesurent chacun, 60 pieds de face à la rue Marie, et 150 pieds de profondeur. Le tout mesure américaine.

13o. Deux îlets de terre situés dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, en cet Etat, désignés par les lettres A & B, sur un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, le 17 décembre 1835 et qui sera exhibé le jour de la vente; ensemble les améliorations qui sont dessus, les dépendances et tous les droits, actions et privilèges, sans aucune exception ni réserve.

Ledit îlet A, ayant, mesure américaine, 325 pieds face à la rue Seizième, 300 pieds face à la rue Millaudon, 300 pieds face à la rue Madison et 325 pieds face à une rue sans nom, et est composé de 14 lots numérotés 1 à 11.

Ledit îlet B, ayant, mesure américaine, 300 pieds face à la rue Madison, 300 pieds face à la rue Millaudon, 325 pieds face à la rue Seizième et 325 pieds face à une rue sans nom et est composé de 14 lots, numérotés 1 à 14.

Lesdits deux îlets A B furent formés du terrain No. 216 sur le plan original de Carrollton, dressé par C. F. Zimpel, député voyer et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public.

14o. Un morceau de terre situé dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, en cet Etat, formant partie du terrain No. 5, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer le 9 novembre 1829 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire, le 21 janvier 1830 et est compris dans l'îlet No. 4, sur le plan original du faubourg Lafayette, dressé par J. Pilié, voyer, le 2 mars 1821 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, ledit morceau de terre mesurant 55 pieds face à la rue Adèle, entre les rues Rousseau et Fulton, et 120 pieds de profondeur mesure américaine.

15o. Six lots de terre situés encoignure des rues Condé et Ursulines, suivant un plan dressé par J. Pilié, voyer et qui sera exhibé le jour de la vente, savoir:

Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Condé et Ursulines, mesure 21 pieds face à la rue Condé et 100 pieds de face et profondeur à la rue des Ursulines, et touche dans le fond à un passage à l'usage commun [des lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5] ayant 5 pieds de largeur.

Le lot No. 2 mesure 21 pieds face à la rue Condé et 100 pieds de profondeur, et est borné dans le fond par le susdit passage.

Le lot No. 3 mesure 21 pieds face à la rue Condé et 100 pieds de profondeur, borné dans le fond par le susdit passage.

Le lot No. 4 mesure 70 pieds 2 pouces et 5 lignes face à la rue Condé et 160 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 3 et 160 pieds sur l'autre ligne, ayant droit au susdit passage: ensemble les édifices qui se trouvent sur le susdit lot, composés d'une grande et agréable maison, plusieurs chambres pour domestiques, cuisine &c. &c. le tout connu pour la demeure de M. John A. Merle.

Le lot No. 5 mesure 27 pieds 6 pouces 5 lignes, face à la rue des Ursulines, et 63 pieds de profondeur, et est borné du côté de la rue Condé par le passage à l'usage commun ci-dessus décrit.

Le lot No. 6, mesure 27 pieds 6 pouces 5 lignes, face à la rue des Ursulines et 63 pieds de profondeur. Le tout mesure américaine.

Conditions: Un sixième comptant, et la balance à six, douze, dix-huit, vingt-quatre, trente et trente-six mois de crédit, en billets approuvés et endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

16o. Onze lots de terre situés au faubourg Delord, au-dessus de cette ville et désignés par les Nos. 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142 et 143, sur un plan dressé par Richard Delafield, en mars 1832 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.

Les lots nos 133 à 140, inclusivement mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Julie, sur 120 pieds de profondeur; lesdits lots no. [illegible] et No. 140 forment une des encoignures des rues St. Pierre et Julia.

Le lot No. 141, mesure 25 pieds, face à la rue St. Pierre, entre le débarcadère de la rue Julia et la rue Girod, et 129 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne [illegible] du débarcadère de la rue Julia et 129 [illegible] 7 pouces de la ligne opposée.

Le Lot No. [illegible], mesure 25 pieds, face à la rue St.-Pierre, 129 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 141, et 129 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Le Lot No. 143, mesure 63 pieds, face à la rue St.-Pierre, 129 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 142, et 143 pieds de profondeur sur la ligne opposée qui le sépare du faubourg Ste.-Marie, et 17 pieds de largeur sur la ligne du fond le tout mesure américaine. Toutes les bâtisses et dépendances qui se trouvent sur les lots nos. 141, 142 et 143, n'étant pas la propriété des vendeurs, 30 jours sont alloués pour les enlever.

17o. Deux lots de terre situés au faubourg Delord, désignés par les Nos. 1 et 2, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, ci-devant député voyer, le 28 Février 1823, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, lesdits lots mesurant, mesure anglaise, comme suit:

Le lot No. 1: 27 pieds 4 pouces et 1 ligne, face à la rue Dryades, entre les rues Triton et Calliope, sur 191 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le Lot No. 2, joignant le lot no. 1, mesure 27 pieds, face à la rue Dryades, entre les rues Triton et Calliope, ayant la même profondeur que le lot no. 1. Conditions: Comptant.

ESCLAVES.

Richmond, âgé d'environ 37 ans, bûcheron, scieur, nègre de bonnes dispositions.

2o. Perry, âgé d'environ 31 ans, charretier, scieur, bûcheron propre à tout ouvrage d'un moulin.

3o. Charley, âgé d'environ 27 ans, scieur, charretier, bûcheron, bon matelot.

4o. Humphrey, âgé d'environ 24 ans, charretier, bûcheron, chauffeur, ayant une hernie.

5o. Lisbon, âgé d'environ 25 ans, ingénieur, charretier, nègre de bonnes dispositions.

6o. Joe, âgé d'environ 20 ans, scieur, charretier, bûcheron.

7o. Pleasant, âgé d'environ 29 ans, bon scieur, bûcheron, et nègre bien disposé.

8o. Anderson, âgé d'environ 31 ans, bûcheron, bon chauffeur, nègre bien disposé et très fort.

9o. Towaley, âgé d'environ 40 ans, scieur, bûcheron, a servi longtemps comme matelot.

10o. John Ashby, âgé d'environ 28 ans, matelot et bon bûcheron.

11o. Henry, âgé d'environ 30 ans, bon scieur, bûcheron, charretier et nègre bien disposé.

12o. Davy, âgé d'environ 30 ans, charretier, bûcheron et chauffeur, ayant une hernie.

13o. Michel, âgé d'environ 31 ans, bon cuisinier.

14o. James, âgé d'environ 17 ans, charretier, garçon de bonnes dispositions.

15o. John, âgé d'environ 15 ans, charretier, garçon de bonnes dispositions.

16. Squier, âgé d'environ 30 ans, bon scieur, charretier, sujet au marronage.

17. Prosper, âgé d'environ 28 ans, bon scieur, bûcheron, s'entend à marquer le bois et a de bonnes dispositions.

18. Bill Stewart, âgé d'environ 28 ans, scieur, bûcheron.

19. Polly, âgée d'environ 45 ans, cuisinière, blanchisseuse, sujette à boire.

20. Sarah, âgée d'environ 12 ans, fille de Polly, domestique de maison.

21. Mary, âgée d'environ 5 ans, enfant de Polly.

22. Sarah, âgée d'environ 50 ans, cuisinière, bonne blanchisseuse, et bonne garde malade.

23. Delia, âgée d'environ 32 ans, négresse intelligente, sujette à boire.

24. Julia, âgée d'environ 21 ans, couturière, blanchisseuse, s'entend un peu à la coiffure, sujette au marronage.

25. Louis, âgé d'environ 38 ans, scieur, bûcheron, chauffeur, nègre de bonnes dispositions.

26. Willoughby, âgé d'environ 31 ans, scieur, bûcheron, matelot, sujet au marronage.

27. Carlos, âgé d'environ 21 ans, maçon, bûcheron et charretier, sujet à boire et au marronage.

28. George, âgé d'environ 41 ans, bûcheron, matelot, de bonnes dispositions.

29. Titus, âgé d'environ 31 ans, bûcheron, matelot, de bonnes dispositions.

30. Talbot, âgé d'environ 35 ans, ayant mal à une jambe.

31. Sally, âgée d'environ 40 ans, femme de Talbot, et son enfant

32. —— de 4 ans.

Conditions:—Un quart comptant, la balance à six, douze, et dix huit mois de crédit, en billets approuvés et endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les dits esclaves.

33. Aaron, âgé d'environ 33 ans, propre à tout ouvrage d'un magasin.

34. Saml. Peters, âgé d'environ 36 ans, domestique de maison.

35. Sam, âgé d'environ 36 ans, domestique de maison.

36. Joe, âgé d'environ 29 ans, domestique de maison.

37. Germain, âgé d'environ 30 ans, cuisinier, sujet à boire.

38. Louise, âgée d'environ 46 ans, domestique de maison.

39. Angélique, âgée d'environ 50 ans, domestique de maison.

40. Hélène, âgée d'environ 50 ans, domestique de maison.

41. Françoise, âgée de 40 ans, } domestiques de
42. Félix, " 18 ans, } maison, formant
43. William, " 15 ans, } une famille qui
44. Octave, " 9 ans, } sera vendue en
45. Ang la, " 5 ans, } bloc.

46. Les droits et titres à l'esclave Silvestre, mulâtre âgé d'environ 30 ans, bon barbier, parti marron depuis environ un an. La vente constituera la livraison.

Conditions, comptant.

ACTIONS.

1o. 835 Actions de la ville de Banque des Citoyens.
2o. 225 " de la compagnie do.
Conditions, comptant.

3o. 31 Actions de $500 chaque, de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, payées en plein.

4o. 12 Certificats chacun de 2 actions de $500 chaque, de la dite compagnie, sur chaque certificat de 2 actions $510 ont été payées.

5. 1 Certificat de 7 actions de $500 chaque, de la dite compagnie, sur lesquelles $1750 ont été payées.

6. 4 Certificats chacun de 7 actions de $500 chaque, de la dite compagnie, sur chaque certificat de 7 actions $1750 ont été payées.

7. 450 Actions de la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane, de $100 chaque, sur chacune desquelles $40 ont été payées.

8. 36 Actions de la Compagnie d'Assurance des Marchands, de $100 chaque, sur chacune desquelles $80 ont été payées.

9. 430 Actions de $100 chaque de la Banque des Améliorations, payées en plein.

10. 10 Actions de $100 chaque de la Compagnie de Navigation d'Orléans, payées en plein.

11. 22 Actions de $100 chaque, de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, sur chacune desquelles $35 ont été payées.

12. 15 Actions de $50 chaque, de la Compagnie des Architectes du Sud, Di trict, payées en plein.

13. 30 Actions de $100 chaque, de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans, payées en plein.

14. 100 Actions de $50 chaque, de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, payées en plein.

15. 25 Actions de $50 chaque, de la Compagnie d'Assurance du Commerce, payées en plein.

16. 53 Actions de $100 chaque de la Banque Atchafalaya, sur chacune desquelles $50 ont été payées.

17. 25 Actions de $100 chaque de la Compagnie de la Bourse des Négociants, sur chacune desquelles $75 ont été payées.

18. 10 Actions de $100 chaque, de la Banque de la Bourse, sur chacune desquelles $40 ont été payées.

19. Tous les droits à un intérêt de $25,000, dans la Compagnie des Magasins à Tabac, sur lequel $22,190 ont été payées.

Conditions—Six et douze mois de crédit, en billets approuvés et endossés à satisfaction.

Le bail du Magasin et arrière magasin No. 73, situé rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, pour le temps à courir expirant le 1er. Février 1845. L'acquéreur est obligé de payer une rente annuelle de $400, aux héritiers de feu Nicolas Girod; de faire réparer ou faire à neuf, s'il y a lieu, et à ses frais la banquette face au dit magasin, le tout conformément aux ordonnances de police; de payer toutes taxes quelconques, qui sont ou pourront par la suite être imposées sur la dite propriété, et en général de se conformer aux conditions du bail passé pardevant Louis T. Caire, notaire public, le 26 janvier 1830.

Le dit magasin mesure 40 pieds face à la rue Bienville, sur 108 pieds de profondeur, mesure française.

Conditions: Un sixième comptant, la balance à six, douze, dix huit, vingt quatre, et trente et trente six mois de crédit, en billets approuvés et endossés à satisfaction.

Les actes de vente &c. seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 déc—

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de propriétés de valeur et d'actions de Banque.

IL sera vendu vendredi le 15 janvier prochain 1841, à midi, à la Bourse St. Louis:

1o. Cette belle maison en briques à trois étages et le lot sur lequel elle est bâtie, située à l'encoignure S. E. des rues Carondelet et du Canal, désignée par le Lot No. 1, avec 200 actions du fonds capital de la Banque de l'Union. Le lot mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal sur 100 pieds à pouces de profondeur et face à la rue Carondelet, mesure anglaise.

Les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 auront le privilège d'une allée de quinze pieds de largeur sur le derrière de ladite propriété, ayant été réservé et appropriée à l'usage commun de ladite propriété et desdits lots, comme il appert sur le plan No. 9, déposé en l'étude de F. Grima, Not. Pub.

Conditions: L'acheteur se chargera du paiement d'un emprunt de $9000 obtenu sur les actions et dû le 1er. février 1841. Sur cette somme $2500 seront payables comptant à ladite époque, et la balance de $6,500 sera remboursable, avec l'intérêt de 7 pour cent par an, en conformité des dispositions de la charte de ladite banque. La balance, du montant du prix de la vente sera payable à 1, 2 et 3 ans en billets endossés à la satisfaction de la Banque des Citoyens, et portant hypothèque sur la propriété et sur les actions.

2o. Cent cinquante actions du fonds capital de la Banque de l'Union.

Conditions, comptant.

3o Un lot de terre désigné par le No. 7, situé à l'encoignure des rues Commune et Philippa, et mesurant 27 pieds 11 pouces sur la rue Commune, sur une profondeur de 123 pieds, 7 pouces sur la rue Philippa.

Le lot de terre No. 8, dans la rue Philippa, entre les rues Commune et Gravier, mesurant 26 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

4o. Le lot de terre No. 6 sur la rue Commune entre Philippa et Baronne, mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur 121 pieds un pouce de profondeur.

5o Le lot de terre No 5 dans la rue Commune, entre Philippa et Baronne, contigu au lot No. 6, et mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.

7o Le lot de terre No. 4, contigu au lot No. 5, mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur 119 pieds 11 pouces de profondeur.

Conditions: Le lot d'encoignure $1400 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans. Les autres quatre lots $900 comptant chacun et la balance à 1, 2 et 3 ans en billets endossés à la satisfaction de la Banque des Citoyens et portant hypothèque sur la propriété vendue.

8o 60 actions du fonds capital de la compagnie d'assurance maritime et contre les incendies, de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles $40 par actions ont été payées.

Conditions à la vente.
24 dec—30, 31d—6, 7, 12, 13, 14 et 15 janv.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants:
25 demi-pipes eau de vie de Cognac, 4e. preuve, marque J. J. Dupuy.
30 do. do. de. do. Duossat Jne,
25 caisses vin blanc de Barsac vieux,
80 do. vin rouge, Chateau-Margaux, vieux.
25 caisses Champagne grand-mousseux &c.
BOUTIN, GALLY & Co., No. 79, rue Toulouse. 1 jan

DOUBLONS—700 Doublons Espagnol, à vendre par JOSE FRATS, 27 Toulouse. 31 dec

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1840.

UNE élection par les actionnaires, de six directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque, le premier de février prochain, depuis dix heures du matin jusqu'à trois de l'après-midi.

Par ordre de la Direction.
J. B. PERRAULT, Caissier.
30 dec—1tj.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1840.

L'ELECTION annuelle des directeurs sera tenue au bureau de la compagnie d'assurance du commerce dans la rue du Camp au No. 21, lundi, le 11 janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.
A. C. ARMSTRONG, Secrétaire.
31 dec—11 janv

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, le 29 décembre 1840.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle des six directeurs à nommer par eux pour l'année prochaine, aura lieu lundi 25 janvier 1841, à la maison de Banque, au coin des rues Royale et Toulouse, depuis dix heures du matin, jusqu'à deux heures après midi.

Par ordre.
G. MILTENBERGER, caissier.
31 d—4tpt

BANQUE DES NEGOCIANS.
Nouvelle-Orléans 29 décembre 1840.

CETTE banque sera fermée les 1er. et 8 janvier. Les billets en collection dans cette institution et dûs ces jours, devront être payés le 31 courant et le 7 janvier respectivement, jours auxquels les offres à l'escompte seront reçues.—Par ordre.
ROBERT COPLAND, caissier pro tem.
30 dec

BANQUE D'ORLEANS,
22 Décembre 1840.

CETTE institution sera close le Vendredi, 25 du courant, et le 1er. et 8 janvier. Les effets dûs à ces époques devront être payés les jours précédents.
JAMES S. RULLEN, Caissier.
23 dec

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE,
Nlle-Orléans, 23 Décembre 1840.

CETTE banque sera close les trois jours suivants: le jour de Noël, le Premier de l'an, et le 8 de janvier. Les billets dûs à ces époques seront payables les jeudis précédents, jours auxquels les billets offerts à l'escompte doivent être présentés pour les escomptes des Samedis.
RICHARD RELF, Caissier.
23 dec

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
22 décembre 1840.

CETTE banque sera fermée vendredi 25 du courant et les 1er. et 8 janvier prochain. Les billets et traites échéant ces trois jours devront être payés les jeudis d'avant.
GEO. O. HALL, Caissier.
23 dec

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.
Nouvelle-Orléans, 21 Décembre 1840.

CETTE Banque sera fermée Vendredi, 25 du courant, et les 1er et 8 Janvier prochain. Les billets dûs ces jours devront être payés le jeudi précédent, et ceux destinés à l'escompte, offerts ce même jour.
G. MILTENBERGER, caissier.
22 dec—jusq'u 8 j

EXCHANGE & BANKING & CO.
Nelle. Orleans le 21 décembre 1840.

CETTE banque sera fermée vendredi prochain 25 du courant et le 1er et 8 janvier prochain. Les billets dûs ces dits jours, devront être payés le jeudi d'avant, jour auquel on devra également présenter les billets à l'escompte.
Par ordre de la direction.
R. BIENAN, Caissier.
22 d

BANQUE DE LA CITE.
Nouvelle Orléans, le 21 décembre 1840.

CETTE banque sera fermée vendredi 25 du courant, et le 1er. et 8 janvier prochain. Les billets échéants ces dits jours devront être payés la veille.
R. J. PALFREY, caissier.

BANQUE DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CETTE Banque sera fermée Vendredi 25 du courant et les 1er et 8 janvier prochain. Les billets dûs ces dits jours devront être payés le jeudi d'avant, et ceux offerts à l'escompte, devront être présentés les mercredis d'avant.
J. W. HOUSTON, Caissier.
22 dec—jusq 8 j

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 19 décembre 1840.

CETTE Banque sera fermée le Vendredi, 25 décembre et les 1er et 8 janvier prochain, les billets dûs ces jours devront être payés le jeudi précédent.
C. ADAMS Jr. président.
21 dec

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS—Cette Banque sera fermée Vendredi, 25 décembre courant, le 1er et le 8 janvier suivants. Les billets qui seront dûs ces jours d'escompte devront être payés les jeudis précédents, jours que la Banque fera ses escomptes.
JOHN NICHOLSON, caissier.
21 dec

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nlle. Orléans, ce 20 Dec. 1840.

CETTE Banque sera fermée les vendredis respectifs tombant aux 1er. et 8 janvier prochain. Les billets échus ces jours devront être payés la veille, ceux offerts à l'escompte devront être présentés les mercredis précédents.
L. BERNARD, Caissier.
29 dec

COURS DE DANSE.

MR. EUGENE, ex-professeur de danse à Paris, d'où il est récemment arrivé, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette cité. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale, No. 51.

Références:
MM. N. SIBENT, 51, rue Royale
CHAUCHON & LEROY, vieux Bassin.
29 nov—1m

AVIS MUSICAL.—Messrs. COBINI & LEHMAN informent le public, qu'ils ont formé une société pour l'entreprise des bals publics et privés, pour les sérénades, musique militaire, banquets, &c. Ils s'engagent à procurer tous les artistes dont on aura besoin pour bal, sérénade, &c. depuis un jusqu'à 30 instrumentistes.

S'adresser chez Mr. Lehman, rue Ste. Anne, No. 122, ou à Mr. Cobini, au Café Merle, en face de la Bourse Saint-Louis. 29 nov—3m.

ACADEMIE DE DANSE.
NOUVELLE MÉTHODE,

Pour apprendre à Danser et Valser en douze leçons.

M. JOSEPH LAVILLE, a l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'ouvrir un Cours de leçons, rue Royale no. 300. Les leçons auront lieu de cinq à huit heures du soir. Il se rendra au domicile des pères de famille qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

PRIX:
Danse et Valse, 36 leçons............ $10
Valse en douze leçons.................. 6
La Sauteuse en pas de zéphir, 12 leçons........ 6
Les pas du galop en 6 leçons.......... 6

Tous ces pas de danse sont très gracieux et composés de glissades. Il montre aussi toutes les danses de caractère. S'adresser rue Royale no. 300 entre les rues St. Philippe et Ursulines. 21 dec—1 m

INSTITUTION
POUR L'EDUCATION DES JEUNES DEMOISELLES
Dirigée par Madame De Laruelle, de Paris.
Ancienne habitation de M. Huet, à 4 milles de la N. Orléans.

MADAME DE LARUELLE, a fondé depuis quelques mois dans cette vaste habitation, dont la situation est aussi agréable que salubre, une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles, ayant obtenu dès l'ouverture de son établissement un succès qui lui permet d'offrir aux familles tous les avantages désirables, elle voit chaque jour s'accroître le nombre de ses élèves. Elle prodigue aux jeunes personnes qui lui sont confiées, tous les soins que demandent le développement intellectuel et moral, et aidée par des professeurs de mérite elle ne néglige aucune des branches de l'éducation. Elle espère donc mériter et obtenir la confiance des parents; ceux qui ont placé chez elle leurs enfans, lui ayant déjà exprimé toute leur satisfaction.

Le prix annuel de la pension est de $250, payables par quartier et d'avance. Les maîtres d'agrément se paient à part. 31 dec—10tj

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le 2e de novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison, spacieuse appartenant à M. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout l'établissement en son admirablement adapté pour l'objet qu'ils se proposent.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'applique aux deux départements.

L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 5 janvier et finissant le 29 juin; celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS—Externes.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique la Géographie, &c.) chaque $6 par mois
Pour deux des langues mentionnées, $5
Pensionnaires par an, $300
Payables d'avance et par semestre.

REFERENCES:
A la Nouvelle-Orléans.
Messrs. Félix Garcia, Chs. Derbigny,
S. Hirlart, Jach. Kohn,
Isaac T. Preston, Warren Stone.
A la Paroisse Jefferson.
Messrs. F. Dugué, Minor Kenner,
Théophile Fortier.
J. NICOL,
S. A. BARRAUD.
21 oct—

BANQUE DE CITE.
Nlle Orléans, 9 décembre 1840.

CETTE banque achète du change sur New-York, Philadelphie, Boston et l'Angleterre.
R. J. PALFREY Caissier.
10 dec

CUIVRE POUR CHAUDRONNIERS.

LES soussignés viennent de recevoir par le Cato de Liverpool, un grand assortiment de cuivre pour chaudronniers, qu'ils offrent à vendre
CURRELL, CRUZAT & Co. 44, Bienville.
28 dec

MOUSSELINE-Batiste—Quelques caisses ayant droit au drawback, à vendre à bas prix pour clore un envoi, par WM. PREHN, 56, Douane. 28 dec

BAS—Un bel assortiment de bas anglais, à vendre en gros, par WM. PREHN, 56, Douane. 25 dec

PLATILLES et Britannias—20 caisses, à bas prix, par WILLIAM PREHN, 56, Douane. 25 dec

PIERRES plates du Yorkshire—[illegible] yardes, à vendre par WILLIAM PREHN, 56, Douane. 25 dec

BLANC de Plomb—500 barillets no. 1, venant d'être reçus et à vendre par G. N. MORRISON, 11, rue des Magasins. 25 dec

DROGUES et Médecines—En débarquement des navires Galen et Saratoga, et du brick Huntress, de Philadelphie, un grand assortiment de drogues et Médecines fraîches, qu'on offre à vendre à bas prix.
G. N. MORRISON, 11, Magasins.
25 dec

MAGASIN D'ENTREPOT—Le soussigné a de vastes appartements pour recevoir en magasinage à son grand entrepôt à l'épreuve du feu, encoignure Tchoupitoulas et Notre-Dame, toute espèce de denrées et de marchandises. Quelques uns des magasins sont propres à recevoir du coton et du tabac; d'autres conviennent aux farines, graisse, jambons et autres articles qui demandent à être placés dans un endroit frais et aéré; enfin il y a pour recevoir du café, des vins, liqueurs, &c. S'adresser sur les lieux à CHARLES BYRNE, 130, Tchoupitoulas.
25 dec

LETTRES de Change sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 30 dec

PACANNES—10 barils pacannes fraîches à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 30 dec

PORC—100 barils porc mess, M. O. prime et P. O. à l'inspection et à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 rue Tchoupitoulas. 30 d

GRAISSE—800 barillets graisse en feuilles prime et 800 barillets do no. 2 à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 30 d

TOILE et cordes d'emballage—800 pièces toile; 300 rouleaux cordes et 30 balles ficelles à vendre. LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 30 d

CHARRUES—400 charrues de Caruys, de numéros assortis, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 30 d

PORC—[illegible] barils porc mess et prime en débarquement du steamer Norwich, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 30 d

PORC mess et M. O. à vendre par J. ALBERT, 26 St. Louis. 14 dec

VINS DU RHIN—[illegible] douz. de 1ère. qualité, à vendre à bas prix pour clore des consignations, par ABR. TRIER, 34, rue Gravier. 24 dec

BŒUF SALE, en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par ABR. TRIER, 34, rue Gravier. 24 dec

TRAITES sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 24 dec

CAFÉ—100 sacs café de la Havane 1re. qualité et nouvelle récolte, à vendre par F. ALVARES SIMIDEL, 35 Gravier. 24 d

SCHALLS PRUSSE, 8/4, 6/4, 5/4 et 6/4 à vendre par SOUBRY D'IVERNOIS, rue de Chartres No. 30. 29 dec

DES avances seront faites sur les consignations à l'adresse de Wm. H. Bullitt & Co. Louisville. S'adresser à MEUNSEL WHITE & Co. 29 dec

SOIE à coudre d'Italie—de couleurs des fabriques Gallini, Murelo, Pelloni et Rossi, à vendre par SOUBRY D'IVERNOIS, 30 Chartres au détail. 30 d

AVIS LEGAUX.

ETAT de la Louisiane—Cour du premier district judiciaire—Willis Alston, actuellement détenu contre ses créanciers—Avis par ces présentes notifié aux créanciers de Willis Alston de se présenter à la cour, le jeudi 14 de janvier prochain, à 10 heures A. M. afin de déduire les motifs pour lesquels ledit Sr. Willis Alston ne jouirait pas du bénéfice que la loi accorde aux personnes détenues pour dettes. Seth Barton est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite cour, c'e 28 décembre 1840.
F. LEBLANC, Député greffier.
24 dec—3po

PAR LE REGISTER.

Succession de Saindon, f. c. l.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI le six janvier 1841, à une heure P. M. à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er Décembre 1840; il sera vendu pour le compte de la succession de Victoire Saindon, f. c. l. décédée: la propriété foncière ci-après décrite:

Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues des Pacaniers et du Marché, désigné par le numéro un de l'îlet numéro trente deux, au plan dudit faubourg, déposé en l'étude de feu Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le dit terrain ayant mesure française soixante cinq pieds de face à la rue des Pacaniers, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue du Marché, ensemble les bâtisses et constructions.

Conditions de la vente:

L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de onze cent quatre vingt une piastres dû le 31 Décembre 1841 et payera la balance comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

Acte de vente par devant F. Percy, not. public, aux frais de l'acquéreur. 3 dec

SUCCESSION de Michael Hart.—Vente par le Register.—Mercredi trois février mil huit cent quarante et un à une heure P. M., à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves de la ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans; il sera vendu pour le compte de la succession de Michael Hart décédé, la propriété foncière ci-après décrite:

Un lot de terre ensemble les améliorations qui sont dessus, situé au faubourg Ste. Marie dans cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Paul, Girod, Gravier et Perdido désigné par le no. 29 sur un plan fait par Joseph Pilié, le 12 mai 1827, et déposé au bureau de Louis Feraud not. pub., en cette ville, ledit lot ayant mesure américaine trente pieds neuf pouces cinq lignes de face à la rue Perdido, trente pieds cinq pouces et trois lignes, sur la ligne du fond le séparant du lot numéro vingt huit, cent dix pieds, six pouces, deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt huit, et cent dix pieds deux pouces, sept lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente, ainsi que le tout se trouve acquis par le défunt Michael Hart acquit de B. F. French par acte devant Louis Feraud autrefois not. pub. en cette ville le 9 novembre 1837.

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

Acte de vente par devant Ths. Turnaud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 1 jan

SUCCESSIONS DE PIERRE MARLY, ET D'ELEONORE VILLARS, sa femme, f. c. l. décédés.—Vente par le Register des Testaments.—Le vendredi, quinze janvier 1841, à une heure P. M., en vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire le 11 septembre 1840, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte des susdites successions et à la folle enchère de Raymond Lafargue, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un demi terrain faisant partie du terrain no. deux cent vingt trois de l'îlet no. vingt huit, situé au nouveau faubourg Marigny, le dit demi terrain formant l'encoignure des rues de l'Union et Girod, et mesurant trente pieds de face à la rue de l'Union sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Girod, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles Boudousquié, not. pub. 15 dec

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de John Irwin, mardi le douze janvier 1841, à une heure P. M. à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu pour le compte de la succession de John Irwin décédé:

Douze actions dans le fonds capital de la compagnie des bateaux à vapeur de Baton Rouge et de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles trois mille piastres ont été payées.

Conditions—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des testamens.
9 dec

SUCCESSION Jason, h. c. l.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi vingt six janvier 1841, à une heure P. M.—Il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Gabriel Jason, h. c. l. par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, les biens fonds et esclaves ci-après décrits, savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans le quartier connu sous le nom de Métairie, près du nouveau canal de la Nlle. Orléans, ayant un arpent et un tiers de large, sur quatorze arpents de long: le dit morceau de terre est coupé par le chemin de la Métairie, et conséquemment est borné des deux côtés par le dit chemin et la tranchée, ensemble les dites constructions qui y trouvent.

Un terrain situé en cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital, des Ursulines et Dauphine, mesurant trente deux pieds de face à la rue de l'Hôpital sur cent cinquante pieds de profondeur; ensemble une vieille maison briquetée entre poteaux et une vieille bâtisse dans la cour.

Et PALLAS, nègre âgé d'environ cinquante ans.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et devant porter dix pour cent d'intérêt, à défaut de paiement à leur échéance, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, not. pub. 24 dec.

Succession de Stephen Aldrich.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que ce peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Long, exécuteur testamentaire de Stephen Aldrich, ne serait point approuvé et homologué, les fonds être en la possession distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.
4 jan

COUR DES PREUVES.—Attendu que A. C. Labatt a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charles Harris, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
23 dec

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Conand—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Victor Conand administrateur de la succession de Noël Conand décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds être distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
26 dec

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu John Dwyer—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Richard Dwain, administrateur de la succession de feu John Dwyer, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds être distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
31 dec

COUR DES PREUVES—Attendu que Jaques Adolphe Lacroux, h. c. l. a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Walter, h c l décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
28 dec

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Fehrman.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Duderich Fehrman curateur de la succession de E. W. Fehrman ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
1er jan

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent. Salut:—Attendu que Charles Fortier ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse de Jefferson la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour ou la dite vente fut enregistrée le 14me jour de décembre de l'année 1840, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque de faire voir, dans trente jours à dater de la publication du présent avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 2me jour de décembre de l'année 1840, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 9 de juin de l'année 1840, dans l'affaire de Charles Fortier vs. Charles F. Zimpel No 16344 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Charles Fortier s'est rendu acquéreur pour le prix de quarante cinq mille cinq cents cinquante piastres payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse Jefferson, à un peu près douze milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans sur le même rive du fleuve, mesurant huit arpens de face au fleuve Mississipi, avec toute la profondeur qu'il peut avoir et qui s'étend, d'après les titres dans lesquels il se trouve décrit, jusqu'au lac Pontchartrain, borné dans la partie supérieure par les terres appartenant au demandeur et dans celle inférieure par celles appartenant au défendeur.

Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 18 décembre 1840.
F. LEBLANC, dép. greffier.
18 dec—3m30j

$10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

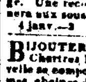

SERONT données à celui qui arrêtera et logera dans la geole de cette ville ou conduira chez le soussigné la négresse EUGENIE. Il lui manque une dent de la mâchoire supérieure; elle parle anglais et français; et est connue pour être d'un caractère gai, vif et querelleur; elle s'est absentée depuis 12 jours.
H. PETRAT, No. 109, rue de Chartres.
4 jan—3

VOLÉ.

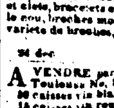

IL a été volé samedi soir, 2 du courant, du coin de Hardois, au Tivoli du Chemin du Bayou, où il était attaché, un cheval alezan, queue et crinière longues, allant le trot; il portait une selle espagnole couverte de cuir noir. Une récompense libérale sera donnée à qui le ramènera aux soussignés au Vieux Bassin.
CHALON & co.
4 janv—3

BIJOUTERIE nouvelle—Dernièrement arrivé, rue de Chartres No. 15, une grande variété de Bijouterie nouvelle se composant de montres pour Dames et pour hommes, chaines de sûreté en or, chaînes de montres, cachets et clefs, bracelets et colliers, médaillons et ornements pour le cou, broches montées et camées, ainsi qu'une grande variété de broches, bagues et autres bijoux, à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres.
24 dec

A VENDRE par les soussignés dans leurs magasins rue Toulouse No. 15, d'importation directe,
30 caisses vin blanc, vieux haut sauterne,
15 caisses vin rouge vieux grand Lafite véritable,
30 caisses vin rouge vieux vrai St. Julien, Cabanes
20 caisses vin rouge vieux Chateau Lafitte,
15 caisses vin rouge vieux Haut Brion La mission 1830,
40 paniers vin de Champagne marque Sillery.
B. A. LEFEBVRE & co.
1er janv

NOUVEL ASSORTIMENT DE MONTRES
LOUIS MEH
INFORME ses amis et le public qu'il vient de recevoir de Paris, de Londres, des montres [illegible] [illegible] No. 81, rue de Chartres.

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés [illegible] sur le [illegible] [illegible] 12 de [illegible] ou à [illegible] ou à [illegible] [illegible].
12 dec—1an